



Quoi de neuf ?



Bulletin municipal n°48 · Juillet 2024



MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE

Coordonnées de la Mairie :

6 rue des écoles - Tél. 03 25 24 83 07
Email : mairie@maiziereslgp.jvsbox.fr

Ouverture du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Entretien avec le Maire ou ses Adjoints
sur rendez-vous. Tél. 03 25 24 83 07

Déchetterie :

Zone des Canaux
39 avenue Joseph Marie Jacquard
10100 Romilly-sur-Seine
Tél. 03 25 39 67 72

Horaires

Lundi / Mercredi / Vendredi :
9h à 12h et 14h à 18h.

Mardi / Jeudi / Dimanche : 9h à 12h.

Samedi : 9h à 18h.

Fermée les jours fériés.

Santé / médecine dans la commune :

Maison médicale Michel BOURCIER

31 avenue du Général de Gaulle

Médecin généraliste :

Docteur Mounir SOMAI

Tél. 03 25 23 03 53

Diététicienne-Nutritionniste :

Clarisse BERTHE · Tél. 06 65 17 64 81

Hypnothérapeute :

Christine BOYER · Tél. 06 03 67 54 46

Infirmier :

Thierry PELLETIER

Tél. 03 25 21 65 66 · Mobile 07 89 83 81 64

Naturopathe :

Peggy SOUQUET · Tél. 06 68 67 53 42

Ostéopathe :

Baptiste DEFERT · Tél. 06 38 43 76 99

Orthophoniste :

Adèle DETERRE · Tél. 07 56 83 59 76

Pédicure-Podologue :

Alexandre GATTO · Tél. 06 76 00 19 90

Cabinet médical

19 bis rue de la République

Infirmières et soins à domicile :

Caroline DEWITTE / Erika JACQUARD

Tél. 07 77 34 75 58

Pédicure-Podologue :

Virginie PICOT · Tél. 07 88 37 62 09

Pharmacie :

Pharmacie SASPORTES

29 avenue du Général De Gaulle

Tél. 03 25 24 39 38

SOMMAIRE

Edito du Maire • 3

Conseil Municipal • 4-8

Vie communale • 9-12

Développement durable • 13-15

Scolaire & périscolaire • 15-17

Associations • 18-19

Etat civil - Mieux vivre ensemble • 20

Ce bulletin municipal vous appartient !

Si vous avez des informations ou des suggestions, vous pouvez en faire part aux membres de la Commission Communication :

M. Lamy, E. Pariat, M. Prévot, B. Fornes, C. Guillemot, J.-M. Marchandiau, A. Robin.

Ce bulletin paraîtra sur le site internet de la commune.
<https://www.maiziereslagrandeparoisse.fr/>

www.maiziereslagrandeparoisse.fr



Création. Impression.
Imprimeries Paton / Groupe Morault
Juillet 2024

EDITO DU MAIRE

Michel Lamy

C'est avec grand plaisir que je vous présente cette 48^{ème} édition de notre journal municipal « Quoi de neuf ». Plaisir qui, je l'espère, sera partagé par vous toutes et vous tous.

A l'heure où je rédige ces quelques mots, nous sommes dans une impasse politique sans précédent suite à l'immense surprise provoquée par les résultats du second tour des élections législatives qui se sont déroulées un mois après les élections européennes du 9 juin. Ces 3 scrutins consécutifs ont permis à chacun de s'exprimer et la démocratie a parlé.

Le chef de l'État a pris ses responsabilités en décidant la dissolution de l'Assemblée nationale. Il doit maintenant continuer à les assumer en nommant un premier ministre « au profil rassembleur » car l'heure est au rassemblement. Nous nous devons de maintenir et d'enrichir les valeurs de notre République instituées il y a tout juste 235 ans. Restons donc unis et soyons fraternels dans ce moment de tourmente politique où chacun défend ardemment ses intérêts.

A propos de fraternité, l'étape du tour de France à Troyes et le passage de la flamme olympique dans notre département à une semaine d'intervalle ont redonné un réel élan de fraternité autour du sport. Pour notre commune, petit état au sein de l'État, tout se passe bien ; la politique est écartée des débats et les décisions sont généralement prises à l'unanimité et toujours dans l'intérêt général. Force est de constater que l'unité au sein de votre Conseil Municipal ne faiblit pas, bien au contraire, comme notamment pour décider de projets structurants tels que la construction de la Maison Médicale, la création de la Maison des Assistantes Maternelles (MAM) ou la rénovation de l'église Saint-Denis. En ce qui concerne la Maison Médicale, elle est ouverte et fonctionnelle depuis début mai. Les locaux loués aux professionnels médicaux et paramédicaux affichent complets, hormis une salle de consultation prête à accueillir un second médecin qui, nous l'espérons, viendra rejoindre le Docteur Somai très rapidement. L'ancien cabinet

médical du Docteur Sébastien, propriété de la Commune, est reloué à Madame Virginie Picot, pédicure-podologue.

Pour poursuivre, l'ouverture de la MAM devrait avoir lieu le 2 septembre prochain, ce qui permettra à 4 assistantes maternelles d'exercer leur profession et de partager leurs activités dans un même lieu. Ainsi et dans un premier temps, elles pourront accueillir 12 enfants de moins de 3 ans pour atteindre 16 enfants début 2025 quand « nos jeunes nounous » auront obtenu leur agrément pour 4 enfants chacune.

Avec la concrétisation de ces 2 grands projets, il s'avère que 2024 sera l'année du maintien et du développement du service public sur le territoire qui nous tient tant à cœur.

Les travaux de restauration de l'église avancent selon le planning établi. La charpente et la toiture seront entièrement renouvelées au cours de cette première tranche. Au fil des réunions de chantier, nous allons de mauvaise surprise en mauvaise surprise en découvrant un édifice en très mauvais état et plus fragilisé que nous le pensions, d'où la nécessité d'intervenir urgemment.

Les différents travaux vous seront exposés au cours d'une réunion publique qui se tiendra à la salle polyvalente le **vendredi 6 septembre 2024 à 18h**. L'architecte en charge des travaux sera présent pour répondre à vos questions. Il sera accompagné de membres de la Fondation du patrimoine qui vous présenteront, entre autres, les différentes modalités de collecte de dons (ou financement participatif) ouvrant droit à une réduction d'impôt sur le revenu pour les donateurs.

Vous allez maintenant pouvoir découvrir toute l'activité communale dans les pages qui suivent par le biais des délibérations prises par votre conseil municipal ainsi que par les différents articles réalisés par les conseillers municipaux investis au sein de la commission communication. Je tiens d'ailleurs à remercier et féliciter tous les membres de cette commission pour leur dynamisme et la qualité de leur travail.



Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter un bel été ensoleillé et d'excellentes vacances bien méritées au cours desquelles vous pourrez suivre nos champions olympiques qui, je l'espère, seront les meilleurs et feront le plein de médailles !

Notre commune bouge avec beaucoup de dynamisme. Une des conséquences est la multiplicité des sujets abordés lors des réunions du Conseil Municipal et donc des délibérations qui sont prises et votées. Dans ce bulletin municipal, seul un extrait de ces délibérations est soumis à votre lecture, les faire toutes paraître rendrait la consultation très laborieuse et n'aurait, pour certaines, que peu d'intérêt. Cependant, comme le souhait de transparence guide votre Conseil Municipal, il est normal que, pour les délibérations retranscrites, soit expliquée la démarche qui a conduit au vote final. Lorsque l'ordre du jour de la réunion est dense, ça peut paraître long, mais, quoi qu'il en soit, nécessaire ! Si vous souhaitez lire dans leur intégralité les comptes-rendus des séances du Conseil Municipal, vous pouvez soit les consulter sur le panneau d'affichage devant la mairie ou bien aller sur le site internet de la commune «<https://www.maiziereslagrandeparoisse.fr/>» à la page «communiqués/infos».

SÉANCE DU MERCREDI 8 NOVEMBRE 2023

● Réhabilitation de voiries de Poussez tranche 2 - demande de fonds de concours CCPRS

En 2022, il a été décidé la réhabilitation de diverses voiries communales dans le secteur de Poussez afin d'assurer la sécurité des automobilistes et des administrés. Les travaux ont été effectués en deux tranches et sont maintenant terminés. Le coût total s'élève à 851 358,91 € H.T soit 1 021 630,69 € T.T.C.

Afin de financer cette seconde tranche, une demande de fonds de concours, d'un montant de 149 948,67 € sur une base subventionnable de 299 897,35 € H.T doit être déposée auprès de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine au titre de l'aide au développement des communes membres, soit 50 % du reste à charge de la Commune. Les travaux de la deuxième tranche s'élèvent à 299 897,35 € H.T.

Sur cette opération de réhabilitation des voiries communales de Poussez, la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur Seine aura versé un fonds de concours total de 407 679,45 €, ainsi que l'État, via la DETR, une subvention de 36 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite un fonds de concours d'un montant de 149 948,67 € auprès de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine au titre de l'aide au développement des communes membres.

● Demande de subvention dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – Programme 2024 – Aménagement d'une maison d'assistantes maternelles

Par délibération en date du 12 septembre 2022, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir un pavillon avec jardin situé au 18 rue des Écoles en vue d'y aménager une maison d'assistantes maternelles (M.A.M.).

La M.A.M. comprendra une salle d'activités de 61 m², un coin cuisine, une chambre et une salle de bains au RDC et 3 chambres et une salle de bains à l'étage. Les salles de bains et les WC seront adaptés à l'accueil de très jeunes enfants. L'accès rue des Écoles sera fermé et reporté sur le chemin du Bout des Ruelles. Celui-ci sera viabilisé pour l'amenée des réseaux et la circulation des véhicules. Il sera sécurisé par la création d'un trottoir et 2 passages protégés. Un parking de 6 places dont 1 PMR sera aménagé sur le terrain de la M.A.M.

L'investissement prévisionnel nécessaire à la réalisation de cette opération s'élève à 457 000 € HT (547 800 € TTC), dont 332 028 € HT de travaux (135 300 € pour la M.A.M. et 196 728 € pour la viabilisation du chemin).

Afin de financer ce projet, il est proposé de déposer une demande de subvention auprès de l'État au titre

de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2024 au taux de 30 % de l'investissement HT, soit 135 358 €. Une demande d'aide financière sera également effectuée auprès de la C.A.F. (200 000 €). Le solde sera financé par la récupération de TVA via le Fonds de Compensation de la TVA (89 369 €) et les fonds propres de la commune (121 473 €).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la réalisation de l'aménagement de la Maison d'Assistantes Maternelles et de la viabilisation du chemin du Bout des Ruelles sur la base de l'investissement prévisionnel, sollicite une subvention auprès de l'État, au titre de la DETR 2024, à hauteur de 30 % de l'investissement prévisionnel HT, et une aide de la Caisse d'Allocations Familiales.

● Demande de subvention dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – Programme 2024 – Réfection de l'église Saint Denis – Tranche 1

Par délibération en date du 4 novembre 2021, le Conseil Municipal a décidé de réaliser la 1^{ère} tranche de la réfection de l'église Saint Denis sur la base d'un investissement de 847 800 € HT, dont 675 269 € HT de travaux suivant l'estimation du maître d'œuvre au stade APS (Avant-Projet Sommaire).

Pour financer cette 1^{ère} tranche la commune a obtenu une subvention de l'État au titre de la D.E.T.R. 2022 de 167 914 € et une aide du Département de l'Aube au titre de la restauration du patrimoine historique de 173 832 €.

A la suite de la consultation lancée auprès des entreprises pour la réalisation des travaux de la 1^{ère} tranche, le montant des offres retenues pour les lots 1 à 5 s'élève à 999 490,75 € HT.

L'investissement prévisionnel relatif à cette 1^{ère} tranche s'élève désormais à 1 229 500 € HT (1 473 200 € TTC).

Afin de financer ce projet, il est proposé de déposer des demandes de compléments de subvention auprès de l'État au titre de la D.E.T.R. 2024 (75 301 € pour arriver à un montant global de 243 215 €) et auprès du Département de l'Aube (72 068 € pour arriver à un montant global de 245 900 €).

Le solde sera financé par la récupération de TVA via le Fonds de Compensation de la TVA (239 859 €) et un emprunt (744 226 €).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la réalisation de la 1^{ère} tranche de travaux de réfection de l'église Saint Denis sur la base du nouvel investissement prévisionnel, sollicite un financement complémentaire auprès de l'État, au titre de la DETR 2024 pour la restauration du patrimoine rural bâti et du Département de l'Aube, au titre de la restauration du patrimoine historique.

SÉANCE DU JEUDI 29 FÉVRIER 2024

● Aménagement d'une Maison d'Assistantes Maternelles - Demande d'aide auprès de la Région Grand-Est

Par délibération en date du 8 novembre 2023, le Conseil Municipal a décidé d'aménager une maison d'assistantes maternelles dans le pavillon acquis 18 rue des Écoles et de viabiliser le chemin du Bout des Ruelles pour en assurer la desserte, sur la base d'un investissement de 457 000 € HT, dont 332 028 € HT de travaux (135 300 € pour la M.A.M. et 196 728 € pour la viabilisation du site).

Une demande de subvention a été déposée auprès de l'État au titre de la D.E.T.R. 2024 pour 135 358 € ainsi qu'une demande d'aide financière à hauteur de 120 000 € auprès de la C.A.F.

En complément, la commune souhaiterait bénéficier d'une aide de la Région Grand Est au titre du soutien à l'amélioration du cadre de vie et aux services de proximité, dont le montant est plafonné à 100 000 €. Le solde sera financé par la récupération de TVA via le Fonds de Compensation de la TVA (89 369 €) et les fonds propres de la commune (103 073 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 14 voix pour dont 1 pouvoir, sollicite une aide de la Région Grand Est au titre du soutien à l'amélioration du cadre de vie et aux services de proximité.

● Maison Médicale - Bail professionnel et fixation des montants des loyers

Par délibération n° 2020_D_162, en date du 21 décembre 2020, le Conseil Municipal a validé le projet de construction de la maison médicale, sise 31 avenue Général de Gaulle à Maizières-la-Grande-Paroisse.

L'enjeu de ce projet était de conserver une offre de santé suffisante, de diversifier l'offre de soins et d'attirer des professionnels des secteurs médicaux et paramédicaux, afin de renforcer l'attractivité de la commune et de répondre aux besoins de la population.

Dès le lancement de cette opération, plusieurs professionnels se sont engagés à rejoindre la maison médicale : un médecin généraliste, un infirmier, un ostéopathe, une orthophoniste, un pédicure-podologue, une infirmière hypnothérapeute, une naturopathe et une diététicienne-nutritionniste.

Les travaux de construction du bâtiment sont en cours d'achèvement pour une ouverture prévue le 11 mars 2024.

Il convient donc aujourd'hui de fixer le montant des loyers et d'approuver le projet de bail professionnel à intervenir avec chacun des futurs occupants de la maison médicale.

Par arrêté de l'ARS n° 2022/2864 du 27 juin 2022, la Commune de Maizières-la-Grande-Paroisse est désormais classée en «Zone d'Intervention Prioritaire» (ZIP) qui représente les territoires caractérisés par un faible niveau d'accessibilité aux soins.

Considérant ainsi qu'au regard de l'intérêt pour la Commune de développer une offre de soins sur son territoire et dans un souci d'attractivité, M. le Maire propose de fixer les montants des loyers mensuels comme suit :

Cellules 1 - 2 - 3 - 4 - 6 - 8 - 9 : 350 € / cellule ;
Bureau du secrétaire médical (cellule n° 11) : 175 € ;
Cabinet éphémère partagé entre plusieurs professionnels (cellule n° 5) : 65 €/mois sur la base d'une journée/semaine ; d'où un revenu annuel

minimum estimé à 27 300 € (hors cabinet éphémère - n° 5- et cellule n° 8, de par la vacance de ce local à ce jour).

Il est précisé que ces prix s'entendent hors taxe et charges comprises (eau / électricité / chauffage et entretien des parties communes).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les montants des loyers de la maison médicale tels que détaillés ci-dessus, précise que, le cas échéant et par mesure de simplification comptable, les professionnels intégrant les locaux courant mars s'acquitteront de leur 1^{er} loyer à compter du mois d'avril 2024 et accepte les termes du bail professionnel qui sera conclu avec les futurs preneurs.

QUESTIONS DIVERSES

● Réfection de la toiture de l'école maternelle :

Au fil du temps, des fuites d'eau sont apparues au niveau de la toiture de l'école maternelle occasionnant de plus en plus de désagréments, allant même dernièrement jusqu'à provoquer la chute de quelques plaques du faux plafond.

Aussi et après plusieurs réparations ponctuelles et partielles, il a été décidé de profiter des vacances scolaires d'hiver pour entreprendre des travaux de rénovation intégrale de la toiture, incluant charpente et isolation.

L'entreprise GM Les Toits de Marcilly-sur-Seine a été missionnée pour ces travaux dont le montant s'élève à 116 663,96 € TTC .

● Classe découverte à Géraudot :

22 élèves de la classe de CM1/CM2 vont partir en classe de découverte au Centre les Amberts à Géraudot, propriété de la CCPRS, du 25 au 29 mars 2024.

Cette initiative, qui a été lancée par notre Directrice d'École, Sophie HOUDOT, en partenariat avec Cécile JUGE, Directrice de l'Accueil de Loisirs, s'inscrit dans le projet d'école. Outre un temps d'enseignement et des moments d'immersion en nature, ce séjour va également permettre aux jeunes de découvrir et de s'adonner à certaines activités nautiques (voile, canoë kayak...), le tout sous l'encadrement des 2 directrices porteuses du projet.

Les dépenses liées à ce séjour sont estimées à 3 100 €, déduction faite de l'aide de 1 300 € octroyée par le Département en soutien au projet éducatif, soit un budget d'environ 140 €/enfant.

Afin de permettre à tous les élèves de partir, chaque partenaire s'est engagé à participer financièrement au projet, à savoir :

- le ménage sera pris en charge par la CCPRS, soit 185 € ;

- la commune financera la totalité des repas, soit 1 100 €, ainsi que les frais de personnel liés à l'encadrement des enfants ;

- la coopérative scolaire prendra en charge le transport, soit 488 €, réduisant ainsi la participation des familles à 65 €/enfant.

SÉANCE DU JEUDI 14 MARS 2024

● Identification des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZA-EnR)

Pour rappel, la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accélérer le développement des énergies renouvelables de manière à lutter contre

le changement climatique et préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en énergies. L'article 15 de la loi a introduit dans le Code de l'énergie un dispositif de planification territoriale à la main des communes. En 2023, les communes ont été invitées à identifier les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable.

En application de l'article L.141-5-3 du Code de l'énergie, ces zones sont définies pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables : éolien terrestre, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité, géothermie, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance des projets d'énergies renouvelables déjà installée.

La zone d'accélération illustre la volonté de la commune d'orienter préférentiellement les projets vers des espaces qu'elle estime adaptés. Ces projets pourront bénéficier de mécanismes financiers incitatifs. En revanche, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas à un projet la délivrance de son autorisation ou de son permis. Dans tous les cas, le projet doit respecter les dispositions réglementaires applicables. Un projet peut également s'implanter en dehors des zones d'accélération. Dans ce cas, un comité de projet sera obligatoire. Ce comité inclura les différentes parties prenantes concernées par un projet d'énergie renouvelable, dont les communes limitrophes.

Dans l'hypothèse où les zones d'accélération au niveau régional seraient suffisantes pour atteindre les objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables, la commune peut définir des zones d'exclusion de ces projets.

Conformément à la loi, un registre de concertation a été mis à disposition en Mairie, du 3 au 17 janvier 2024, afin de recueillir l'avis du public et qu'aucune observation n'a été consignée.

Il indique que sur la commune Maizières-la-Grande-Paroisse, la cartographie présentée en faveur de l'instauration de zones d'accélération des énergies renouvelables, ne concerne que quatre types de production d'énergies :

- Photovoltaïque ;
- Éolienne ;
- Hydroélectrique ;
- Géothermie.

L'identification de ces zones n'implique toutefois pas l'émergence de projets sur ces sites. Les potentiels porteurs de projets demeurent libres d'étudier ou non la faisabilité d'une implantation, en intégrant notamment les règles d'urbanisme et les diverses contraintes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, définit les zones d'accélération des énergies renouvelables de la Commune et valide la saisie de la cartographie de ces zones sur le portail national EnR disponible à partir du lien suivant : <https://planification.climat-energie.gouv.fr/>.

Il valide aussi le principe de l'intégration de ces zones dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) dès que la cartographie départementale sera arrêtée, en application du II de l'article L.153-31 du Code de l'urbanisme.

● Aménagement d'une Maison d'Assistants Maternelles - Demande d'aide auprès du Département de l'Aube

Par délibération en date du 8 novembre 2023, le Conseil Municipal a décidé d'aménager une maison d'assistantes maternelles dans le pavillon acquis 18 rue des Écoles et de viabiliser le chemin du Bout des Ruelles pour en assurer la desserte, sur la base d'un investissement de 457 000 € HT, dont 332 028 € HT de travaux (135 300 € pour la M.A.M. et 196 728 € pour la viabilisation du site).

Une demande de subvention a été déposée auprès de l'État au titre de la D.E.T.R. 2024 pour 135 358 € ainsi qu'une demande d'aide financière à hauteur de 105 000 € auprès de la CAF.

En complément, la commune souhaiterait bénéficier d'une subvention du Département de l'Aube au titre de l'aide aux structures multi-accueil pour un montant de 67 520 € (16 % de 422 000 €).

Le solde sera financé par la récupération de TVA via le Fonds de Compensation de la TVA (89 369 €) et les fonds propres de la commune (150 553 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 15 voix pour dont 1 pouvoir, sollicite une subvention du Département de l'Aube au titre de l'aide aux structures multi-accueil.

QUESTIONS DIVERSES

● Vidéoprotection :

Le Maire présente le projet d'installation d'un système de vidéoprotection sur la Commune lancé par la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine. Cette étude est réalisée sur toutes les communes adhérentes à la CCPRS, excepté Romilly-sur-Seine, dans le but de bénéficier de tarifs préférentiels. Après un tour de table, il est décidé, à l'unanimité, d'inscrire ce projet au budget et de demander les subventions appropriées afin d'obtenir un financement optimum.

● Centre de Première Intervention (CPI) des sapeurs-pompiers :

Une inspection du CPI a été organisée par le SDIS de l'Aube le 8 mars dernier. La Commune peut être fière de son Centre de Secours qui a été classé parmi les meilleurs de l'Aube eu égard à différents critères : rapidité d'intervention, entretien des locaux, du matériel et des équipements, dévouement, formations suivies et gestion des carrières.

● Broyeur de végétaux :

La Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine a fait l'acquisition d'un broyeur de végétaux pour la déchèterie. Ainsi, les administrés qui le souhaitent pourront récupérer du broyat afin d'alimenter leur composteur quand ils se rendront à la déchèterie.

● Orchestre à l'école :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été contacté par M^{me} Laure COMMARET, Directrice du conservatoire Gabriel Willaume de Romilly-sur-Seine, pour l'inauguration des orchestres à l'école. Cette manifestation, organisée en partenariat par le conservatoire et la CCPRS, se déroulera le samedi 6 avril 2024 à partir de 10 heures sur le boulodrome et le champ de foire. 400 élèves et musiciens sont attendus pour cet événement ludique et intergénérationnel.

● Démoustication :

La campagne de démoustication a débuté ce lundi 11 mars. Les zones propices au développement des larves qui se trouvent proches du village ont été

traitées avec un produit biologique à base de bacille de thuringe. Le traitement a été très efficace mais, au vu des pluies persistantes, d'autres espèces risquent de se développer et de venir polluer la quiétude des Maiziérons. Afin d'y remédier, le syndicat départemental de démoustication reste très vigilant et sera certainement amené à intervenir pour un second passage.

SÉANCE DU MERCREDI 3 AVRIL 2024

● Approbation du Compte Financier Unique 2023

La délibération n°2023_D_50 en date du 21 décembre 2023 stipule que la commune remplit les conditions d'éligibilité requises pour l'expérimentation du CFU. Pour rappel, le compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au document établi par l'ordonnateur, le compte administratif et à celui établi par le comptable, le compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

Vu le compte financier unique transmis par le trésorier de Romilly-sur-Seine, Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent, Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectuée par l'ordonnateur, sous la présidence de M. LATOUR Jean-Michel, le Conseil Municipal examine le compte financier unique 2023.

Le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 12 voix POUR,

- décide de donner acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de Fonctionnement			
Résultats propres à l'exercice 2023	1 329 720,71 €	1 555 456,74 €	+ 225 736,03 €
Solde antérieur reporté (ligne 002)		148 883,88 €	+ 148 883,88 €
Excédent ou déficit global			+ 374 619,91 €
Section d'Investissement			
Résultats propres à l'exercice 2023	+ 1 517 444,49 €	1 255 648,07 €	- 261 796,42 €
Solde antérieur reporté (ligne 001)		34 561,26 €	+ 34 561,26 €
Excédent ou déficit global			- 227 235,16 €
Restes à réaliser au 31/12/2023			
Fonctionnement			0,00 €
Investissement	1 349 792,08 €	1 285 318,12 €	- 64 473,96 €
Résultats cumulés (y compris restes à réaliser)	4 196 957,28 €	4 279 868,07 €	+ 82 910,79 €

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser inscrits,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

● Affectation du résultat de l'exercice 2023

Il appartient à l'assemblée d'affecter les résultats de l'exercice précédent arrêtés comme suit :

- un excédent de fonctionnement d'un montant de : 374 619,91 €
- un solde d'exécution global de la section

d'investissement (hors restes à réaliser) d'un montant de : 227 235,16 €

- un solde des restes à réaliser de la section d'investissement d'un montant de : - 64 473,96 €
- entraînant un besoin de financement s'élevant à : 291 709,12 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

• décide d'affecter au budget de l'exercice 2024 l'excédent de fonctionnement de 374 619,91 € comme suit :

- Affectation en réserves en section d'investissement de : 291 709,12 €
- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) de : 82 910,79 €

● Subventions aux Associations

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur les subventions allouées aux associations, M. le Maire rappelle l'effort financier considérable de la municipalité afin de conserver un tissu social.

Considérant que M^{me} PARIAT est Présidente de l'AMLS, que M. ROBIN est Président de l'Association Ludix, et que M^{me} DURAND est Présidente de l'Association Les Mary Poppin's, ces derniers ne souhaitent pas prendre part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité par 11 voix POUR, décide d'attribuer les subventions aux différentes associations pour l'année 2024, conformément au tableau présenté ci-dessus.

AMLS	1 000
(Association Municipale des Loisirs et des Sports)	
Amicale du Personnel (ADPCI)	1 050
Bienvenue à Maizières	800
Les Amis des Amis	550
L'Étoile de Maizières	3 500
UDCAFN	300
FC Saint-Méziéry	4 200
La Renaissance	3 500
Club Loisirs Maizières	405
La Maiziéronissime	500
Histoire et Patrimoine	250
Ludix	550
Ateliers Créatifs	200
Karaté Club	750
US Taekwondo	500
Coopérative Scolaire École Élémentaire	4 550
Fondation du Patrimoine	120
Les Mary Poppin's	400
La Boule Maiziéronne	2 750
M'FIT	250
TOTAL	26 125 €

● Fixation des taux d'imposition pour 2024

M. le Maire rappelle que le taux de la taxe d'habitation a été figé de 2020 à 2022, et a de nouveau été voté en 2023. Cette taxe ne concernait plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

M. le Maire propose de maintenir les taux appliqués en 2023 pour l'année 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 14 voix POUR (dont 1 pouvoir), décide de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 22,75%
- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 37,71 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 23,31 %
- cotisation foncière des entreprises (CFE) : 17,48 %

● **Budget primitif 2024**

Vu le projet de budget primitif 2024, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 14 voix POUR (dont 1 pouvoir), approuve le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 596 816.79 €	1 596 816.79 €
Section d'investissement	3 339 308.24 €	3 339 308.24 €
TOTAL	4 936 125.03 €	4 936 125.03 €

SÉANCE DU MARDI 30 AVRIL 2024

● **Demande de fonds de concours 2024 d'aide au développement des communes membres de la CCPRS : réfection de la couverture de l'école maternelle**

En 2023, il a été décidé de réaliser des travaux de réfection de couverture de l'école maternelle en raison de sa vétusté. En effet, depuis quelques années, de nombreuses fuites sont constatées. Plusieurs devis ont été demandés à différentes entreprises. Celui de la Société GM LES TOITS a été retenu, en avril 2023, s'élevant à 97 219.97 € H.T, soit 116 663.96 € TTC.

Les travaux ont donc été effectués, urgemment, afin de préserver le bâtiment communal en mars 2024. Un acompte à la commande de 29 166.67 € H.T, soit 35 000 € T.T.C a été versé à l'entreprise en mai 2023. Le solde a été réglé le 26/04/2024, s'élevant à 65 964.10 € H.T soit 79 156.92 € TTC. D'où un coût total de 95 130.77 € H.T soit 114 156.92 € TTC.

Afin de financer ces travaux, une demande de fonds de concours, d'un montant 47 565.38 € sur une base subventionnable de 95 130.77 € HT doit être déposée auprès de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine au titre de l'aide au développement des communes membres, soit 50 % du reste à charge de la Commune.

Le Conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 14 voix POUR dont 2 pouvoirs, sollicite un fonds de concours d'un montant de 47 565.38 € auprès de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine au titre de l'aide au développement des communes membres.

● **Location à usage professionnel du cabinet médical sis 19 bis, rue de la République (pour partie) à Madame Virginie PICOT**

Suite au départ du Docteur SOMAÏ pour la nouvelle maison médicale ouverte récemment avenue Général de Gaulle, le cabinet médical sis 19 bis rue de la République (pour partie) est de nouveau libre à la location.

M^{me} Virginie PICOT, pédicure-podologue, souhaite s'installer sur la Commune.

Le cabinet médical sera partagé avec 2 infirmières libérales déjà installées.

La partie privée réservée à M^{me} Virginie PICOT est composée de :

- 1 salle d'attente ;
- 2 salles de consultation ;
- Bureau du secrétariat ;
- Grenier ;

• soit environ 2/3 de la superficie totale du Cabinet Médical.

L'entrée, le couloir et les WC sont partagés avec le Cabinet Infirmier.

Ainsi, il pourrait être proposé un bail à usage professionnel à M^{me} Virginie PICOT, à compter du 1^{er} mai 2024, moyennant un loyer mensuel de 250 € charges comprises (eau, électricité, chauffage).

Considérant la volonté de la municipalité de poursuivre son objectif d'encourager l'installation et le maintien des professionnels de santé sur le territoire, considérant le projet de bail professionnel établi entre les deux parties pour une durée de 6 ans, à compter du 1^{er} mai 2024, le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 14 voix POUR dont 2 pouvoirs, décide de louer à M^{me} Virginie PICOT, pédicure-podologue, dans le cadre d'un bail professionnel d'une durée de 6 ans à compter du 1^{er} mai 2024, les locaux du cabinet médical sis 19 bis rue de la République, d'une superficie de 70,05 m² pour sa partie privative, moyennant un loyer mensuel de 250 €, charges comprises (eau, électricité, chauffage).

QUESTIONS DIVERSES

● **Demandes de subventions :**

Un point est fait sur l'instruction des demandes de subventions en cours :

- **Aménagement de la Maison des Assistantes Maternelles** → montant accordé de 136 200 € par l'État au titre de la DETR 2024, soit 30 % du montant estimatif de la dépense qui s'élève à 454 000 €.

- **Réfection de l'Église (tranche 1) :**

① DETR attribuée par l'État :

		Montant des subventions accordées → 20 % du montant estimatif des travaux
Montant initial estimatif de la dépense	839 568,50 €	167 913,70 € → au titre de la DETR 2022 (pour rappel)
Montant complémentaire estimatif suite à une augmentation du coût des travaux	377 700,00 €	75 540,00 € → au titre de la DETR 2024
Montant total estimatif des travaux	1 217 268,50 €	243 453,70 €

② Notification d'un don de 20 000 € par la Fondation «la Sauvegarde de l'Art Français».

● **Boîte à livres vandalisée :**

Un nouvel acte de vandalisme vient d'être commis sur la Commune : la boîte à livres installée à proximité de l'école a été vandalisée. Les portes ont été forcées et fortement abîmées, tout comme les parois de l'armoire. Il est déplorable de constater que cette action de vandalisme commise très certainement par 2 ou 3 individus prive l'ensemble de la population. Ce geste est lamentable car, au-delà du préjudice matériel, il n'y a aucun respect pour les enfants de l'Accueil de Loisirs et de l'IME «Le Verger Fleuri» qui ont activement participé à ce projet.

Un 8 mai aux couleurs d'automne



Comme tous les ans, la commémoration de la victoire des alliés a eu lieu au village. Le conseil municipal, les présidents d'associations, les porte-drapeaux, les pompiers, la musique de «La Renaissance» et la population se sont réunis autour du monument aux morts pour fêter la cérémonie du 8 mai 1945.

Cette année, nous avons fêté le 79^{ème} anniversaire

du débarquement, nom de code «opération Neptune», une opération militaire amphibie et aéroportée alliée lancée dans la nuit du 5 au 6 juin 1944. Sans celle-ci, pas de 8 mai 1945. N'oublions pas et remercions tous les Français mais aussi tous les étrangers (Américains, Canadiens, Africains, ...) qui sont venus défendre notre liberté, une liberté qui nous est si chère.



Cérémonie du 14 juillet

Avec la bienveillance du soleil, le conseil municipal, les présidents d'associations, les porte-drapeaux, les pompiers, la musique de « La Renaissance » et la population se sont rendus au monument aux morts pour la fête nationale.

Après le défilé et avant l'apéritif offert à la

population, Michel Lamy, maire, a fait un point sur la vie de la commune, notamment sur les travaux en cours. Il a ensuite passé la parole à Jérôme Bonnefoi, conseiller départemental, qui a fait part de son admiration pour le dynamisme de Maizières et combien il faisait bon y vivre.

Boîte à livres, « bonjour tristesse »

Dans le numéro de décembre dernier, à la grande fierté des enfants du centre de loisirs «Les Galopins» et de l'IME « Le verger fleuri », annonce était faite de la mise en place d'une «boîte à livres» près de l'école.

Malheureusement, un ou plusieurs individus dont la lecture ne doit pas être un centre d'intérêt, a ou ont cru intelligent de casser les portes de cet équipement mis à la disposition de la population. On pourrait baisser les bras et se dire « à quoi bon dépenser autant d'énergie pour que ces efforts soient réduits à néant ! ». Il n'en sera rien ! Les portes seront remises en état, les livres seront remis sur les étagères et chacun pourra de nouveau en apporter et en prendre.

Le côté positif de cet acte stupide, c'est que celui ou ceux qui l'ont fait a ou ont pu approcher des livres. C'est une première étape !



Nouveaux arrivants

La Municipalité invite tous les nouveaux habitants à venir se présenter à la Mairie dès leur arrivée. A cette occasion, un livret d'accueil et de nombreuses informations sur la vie dans notre belle commune leur seront délivrés.

L'église entame sa nouvelle vie

Rappel historique

L'Église Saint Denis de type romane date du XII^e siècle et possède un plan en forme de croix. Elle a été construite à différentes époques entre le XVI^e et le XIX^e siècle, et remaniée aux XX^e- XXI^e siècles.

La plus grosse modification concerne la nef et les doubles transepts anciennement voûtés en arc doubleau et datés du XVI^e siècle.

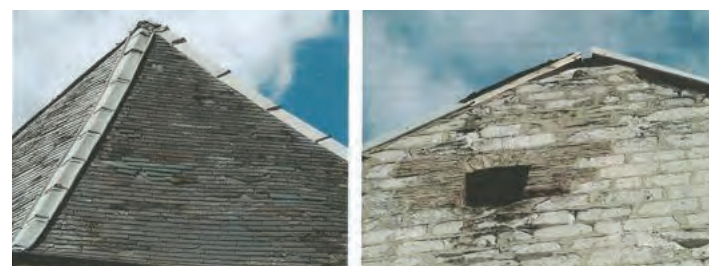
L'édifice a subi de nombreuses campagnes de restauration pour ses plafonds, ses couvertures et charpentes et récemment pour la tourelle en façade nord.

Cette année des travaux de restauration ont été engagés sur différentes parties de l'église pour répondre à de la vétusté grandissante.

1/ Couverture – zinguerie :

Les couvertures de l'édifice sont composées d'ardoises en majorité, exceptée la sacristie qui est en shingle.

- La zone de la nef et le bas côté ont été refaits récemment (1990) en ardoises à écailles grands formats posées en crochet.
- L'autre partie a été réalisée à des époques plus anciennes. La quasi-totalité de celle-ci présente des désordres conséquents (ardoises détachées, pyrites, crochets oxydés, colmatages divers...). La zone se trouvant sur le chœur présente des fentes importantes et des dégâts sur la charpente générés par des zingueries très fatiguées. De nombreuses fuites sont observées sur les charpentes bois situées en dessous. On constate l'absence de chéneaux sur les versants du chœur et du transept sud.



Toiture du chœur, absence de chéneau, ardoises détachées, zingueries en mauvaise état. Pignon surd, l'absence de zinguerie endommage les bois de la charpente et crée des infiltrations d'eau puis des fissures dans la maçonnerie.

Travaux à effectuer :

Il convient de prévoir la réfection complète et de rajouter sur le chœur des gouttières de protection pour les façades. Concernant

les chéneaux, ceux-ci seront à refaire dans la globalité et à créer lorsqu'ils sont absents.

2/ La charpente :

Chaque zone fait apparaître des désordres structurels dont certains ont pour conséquence des efforts de poussée sur les murs extérieurs (pignon des transepts). Côté pignon sud, on remarque que les pannes poussent sur l'extérieur de la maçonnerie, rendant cette dernière trop fragile, à la limite de la rupture et de l'effondrement. On remarque un pourrissement dû aux infiltrations qui provoquent un déplacement des maçonneries sur l'extérieur.



3/ Les planchers bois :

Composés de poutres et solives, les planchers et plafonds présentent des désordres importants. Les poutres maîtresses sont déplacées pour certaines sur le repos des murs et des piles et les solivages assemblés par tenons et mortaises menacent l'effondrement.

Pour palier à ces désordres, il convient de procéder au démontage complet du plancher et de prévoir une repose après stabilisation des murs extérieurs.



Planchers des combles avec solivages apparents ou recouverts par des plaques de bois aggloméré.

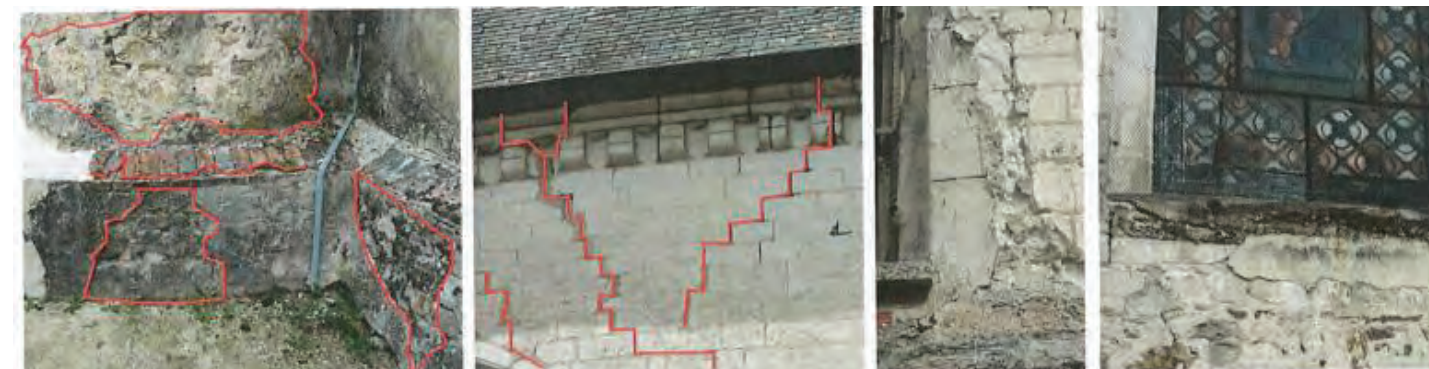
4/ Maçonnerie :

Les murs extérieurs sont composés de matériaux différents, il en est de même des désordres qui trouvent des origines diverses.

Si les parties basses sont en bon état, il n'en est pas de même des murs en craie qui ont subi de multiples calfeutrements au mortier de ciment avec des zones très atteintes sous les sorties d'eau des chéneaux. Le pignon haut déverse sur l'extérieur avec une inclinaison importante. La partie haute n'est plus couverte par la couverture.

Cet état est la résultante d'un déséquilibre structurel depuis le plafonnement du double transept en 1817 faisant suite à l'effondrement des voûtes d'origine en arc doubleau durant l'hiver 1798-99.

Les travaux sur les façades ne pourront se faire qu'après consolidation des murs extérieurs. Pour cela il est nécessaire de relier par une poutre formant tirant les deux murs extérieurs aux piles inférieures.



Pied de la tourelle.

Fissures nombreuses au niveau des corniches nord-est.

Appui et encadrement de certaines baies en très mauvais état, à reprendre en pierre.

Quelques photos de la situation actuelle :

Charpente



Maçonnerie



Inauguration de la Maison Médicale Michel Bourcier

Le 14 juin 2024, la Maison Médicale Michel Bourcier a été inaugurée en présence de Maxence Meunier, conseiller régional, Michel Lamy, maire de Maizières La Grande Paroisse, Jérôme Bonnefoi, conseiller départemental, Agnès Mignot, conseillère départementale et Eric Vuillemin, président de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine.

Nicolas Beuvaden, petit fils du docteur Michel Bourcier (maire de Maizières La Grande Paroisse de 1995 à 2008) était également présent et a eu le plaisir de dévoiler la plaque apposée en hommage à son grand-père.



Après la coupe du ruban tout le monde s'est retrouvé dans la salle polyvalente pour les différents discours et le pot de l'amitié.



Comme Michel Lamy l'a indiqué dans son édito, tous les cabinets de la maison médicale sont occupés, sauf un réservé à un éventuel second médecin généraliste. Il reçoit de nombreux appels de personnes souhaitant intégrer cette structure, mais la place manque ! Un agrandissement n'est pas encore à l'ordre du jour.



L'équipe médicale :

Médecin généraliste : Docteur Mounir SOMAÏ,
Diététicienne-Nutritionniste : Clarisse BERTHE,
Hypnothérapeute : Christine BOYER,
Infirmier : Thierry PELLETIER,
Naturopathe : Peggy SOUQUET,
Ostéopathe : Baptiste DEFERT,
Orthophoniste : Adèle DETERRE,
Pédicure-podologue : Alexandre GATTO.

D'autre part, le cabinet médical de la rue de la République est occupé par les infirmières Caroline DEWITTE & Erika JACQUARD, ainsi que Virginie PICOT, pédicure-podologue.

Retrouvez les coordonnées de tous ces praticiens en page 2 de ce bulletin.

Le CCAS a réuni les aînés de notre village pour le traditionnel « Repas des anciens »

Le 15 mai dernier, 113 habitants de la commune sur les 329 de 70 à 95 ans avaient répondu présents pour participer à ce repas offert par la municipalité et vivre un moment de convivialité et de retrouvailles. Après le discours de bienvenue de Monsieur le Maire et la présentation des membres du CCAS, les convives ont partagé ce bon repas dans la joie et la bonne humeur : « C'est un plaisir de se retrouver » témoigne une personne. Certains sont même restés l'après-midi pour jouer aux cartes ou juste discuter avec les autres participants.

Les personnes absentes le 15 mai ou ayant des problèmes de santé à cette date recevront comme chaque année le colis de fin d'année.



NATURE

Le ver de terre, précieux auxiliaire agricole

Soucieux de l'art d'amender, le ver de terre ou lombric est qualifié d'universel laboureur.



Le ver de terre, également appelé lombric, est très utile pour les sols

son corps humide et annelé se compose d'un système nerveux, d'une tête musclée, d'un cerveau, d'une bouche, d'un tube digestif, d'un estomac garni de fines pierres meulières, d'organe reproducteur, d'un intestin et d'un anus. Dépourvu de poumons, sa respiration est cutanée et l'air diffusé dans des vaisseaux sanguins reliés à cinq paires de cœurs au sang rouge. Aveugle et sourd, nanti de cellules photosensibles, il réagit à la lumière et aux vibrations. Les vers de terre sont bisexués. Cependant, l'accouplement est homosexuel en longs moments d'intimités tête-bêche qui engendreront des vermineux. À noter qu'un ver coupé en deux, meurt, et c'est un fait certain !

DES MILLIONS DE SPÉCIMENS SOUS NOS PIEDS

Sur 1 000 m², exempts de chimie, des millions de vers vivent cachés sous nos pas, densifiant et aérant la matière. De leur crâne, ils forent, avalent et repoussent la terre, l'ameublissent inlassablement, ce qui amena les Grecs à les qualifier d'intestins du globe. Leur astucieux drainage de galeries profite à l'écoulement pluvial, fournissant de l'oxygène au terrain, participant à l'harmonieux développement floristique. Constatant la productivité de la vallée du Nil, d'antiques prêtres Égyptiens leur en attribuèrent la responsabilité. D'emblée, la reine

Cléopâtre décréta la protection du lombric, le plaça sous surveillance, en haut rang d'animal sacré, icône de la fertilité, vénérable et respectable comme son homologue le scarabée sacré. Jusqu'au XIX^e siècle, le terme de ravageur l'accusait de ronger les racines. Avec l'invention d'un 1^{er} pesticide, son élimination fut radicale à cette époque.

Charles Darwin a étudié les vers pendant un demi-siècle

À l'égal du scientifique Jean-Henri Fabre qui observa les insectes, le savant Charles Darwin étudia et expérimenta, à la même période, avec ses enfants, le comportement des vers durant un demi-siècle. Il pointa l'importance de viscères dans l'élaboration d'un sol nouveau, citant en un notable ouvrage, leur intelligence, conscience environnementale et préférence au sucré (œuvre accessible, domaine public). Plus tard, des études confirmèrent leur fonction de fertilisateurs, alliée à la conservation, par ensevelissement, de vestiges archéologiques.

Secondé de ses huit poils par anneaux, le ver, nocturne, glane des matériaux en rampant. Les pinçant de la bouche, il tracte dans son abri : paille, plume, papier, herbe, excrément gâté, feuilles azotées de tilleul, frêne, orme. Un duo de bactéries et de cryptogames lui prédigère ce butin en une curieuse chorégraphie qui ramène, avec le temps, l'inanimé à la vie.

Généralant des turricules en surface, cet être améliore la nature de ces déjections turbinées et malaxées de phosphore, azote, potassium, absorbées tout de go, via les pieds des végétaux revigorés. À l'instar du chat, chien, lièvre, les excréments moisissés l'attirent. Il laisse donc plaisamment mûrir ses crottes et choisit à la dégustation les plus affinés.



Après copulation, des vermineux sortiront de ces minuscules organes ovoïdes reposant un mois dans la terre.

UN GÉNIAL COMPOSTEUR POUR NOS DÉCHETS

Amateur de frondaison, le voici élu prédateur de champignons et de parasites baptisés tavelure et Rotbrenner, ruinant les vergers et les vignes. Son mode de locomotion inspira le bionicien Stefan Schulz, inventeur de l'entéroscope, l'outil médical d'exploration de notre intestin grêle. Appelé « notre camarade » par un ancien ministre de l'Agriculture, ne devrions-nous pas légiférer dans l'intérêt général le travail de ce génial composteur de nos déchets, soucieux jardinier de notre terre mère et en retour de la nôtre ? ■

Le ver de terre garant de la santé du sol

Voici donc en ce mois de mai, un animal aux caractéristiques étonnantes, méconnues, et qui vit sous nos pas. En effet, le sol est son gîte et son couvert. Évidemment, ce n'est pas un être au charme sophistiqué, c'est peut-être pour cette raison qu'il se cache, ne supportant pas la lumière et l'exposition de son corps à ses prédateurs.

Il est le garant de notre santé et de celle du sol, auquel il apporte des richesses, rajeunissant la terre entière par son inlassable travail de remueur et de fourisseur de nourriture, de composteur infatigable, ignorant la semaine des 4 jours.

Rebuté, reconnu partiellement, détruit, encensé, il aura tout vécu depuis la nuit des temps, mais n'aura jamais eu la chance d'être considéré comme un animal à respecter par une loi, sauf par les Égyptiens et Cléopâtre, reine d'Égypte, qui le fit protéger par un décret.

Pour en savoir plus, nous vous recommandons le livre du paysan agronome, Christophe Gatineau, « L'éloge du ver de terre ». Et son site : « Le jardin vivant ».

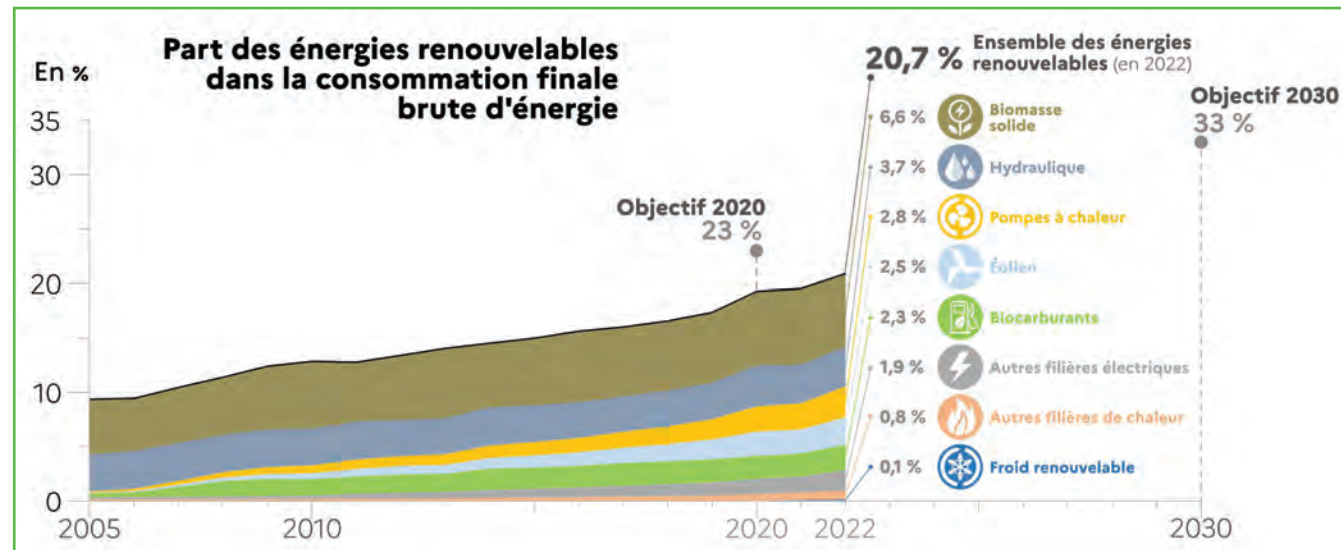
Bon courage avec cet exceptionnel Le ver de terre, avec son bourrelet être inoffensif.

Retrouvez le rendez-vous « Nature » rédigé par Yves Meurville le troisième dimanche de chaque mois dans L'Est éclair et Libération-Champagne.

Texte reproduit avec l'aimable autorisation de L'Est éclair et Libération-Champagne.

Objectif : 33% d'énergies renouvelables en 2030

Depuis plusieurs années, l'urgence climatique pousse les instances à faciliter l'installation d'énergies renouvelables pour permettre de rattraper le retard pris dans ce domaine. En effet, en 2020, la France était le seul pays à ne pas avoir atteint le chiffre fixé par l'Union Européenne de 23% de part de renouvelables. L'Union Européenne a fixé un objectif de 33% d'énergies renouvelables d'ici 2030.



Pour ce faire, le Chef de l'État a fixé les orientations suivantes :

- Multiplier par dix la production d'énergie solaire
- Déployer 50 parcs éoliens en mer
- Doubler la production d'éoliennes terrestres.

Pour mémoire, la région Grand-Est fait partie de l'un des plus gros producteurs d'électricités renouvelables. Le territoire regroupe environ 16% des installations nationales.

	Grand Est	Ardennes	Marne	Aube	Haute Marne	Meuse	Moselle	Meurthe et Moselle	Vosges	Bas Rhin	Haut Rhin
Photovoltaïques	64 880 (7,4%)*	2563	5850	3736	2280	2775	11 112	7848	6697	12 168	9 851
Eoliennes	474 (20,1%)*	65	139	105	41	59	36	14	15	3	0
Hydrauliques	314 (11,9%)*	23	5	18	15	20	12	27	121	35	38
Bioénergie	254 (21%)*	39	18	11	22	18	24	34	49	32	7
Gaz renouvelable	126 (18,1%)*	20	21	25	7	6	14	11	3	15	4

Nombre d'installations de production d'énergies renouvelables (en 2023)

* Part des installations en France présentes dans le Grand-Est

Afin de respecter les objectifs, la loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables publiée le 10 mars 2023, prévoit de mettre en place sur l'ensemble du territoire français un **dispositif de planification des énergies renouvelables** pour faciliter l'approbation locale des projets et assurer leur meilleur équilibre dans les territoires.

La loi énergies renouvelables vise **quatre objectifs principaux** :

- planifier le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires ;
- simplifier les procédures d'autorisation des projets d'énergies renouvelables ;
- mobiliser les terrains déjà artificialisés ou sans enjeu environnemental majeur pour déployer entre autres le photovoltaïque et l'éolien ;
- mieux partager la valeur générée par les énergies renouvelables, notamment avec les populations des territoires accueillant les projets.

Comme l'intégralité des collectivités, la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine s'est positionnée afin de déterminer les zones d'accélération photovoltaïques, éoliennes, ... sur son territoire. La commune de Maizières la grande Paroisse a proposé notamment d'inclure une zone d'implantation potentielle de 4 turbines éoliennes à la limite communale entre Maizières - Origny le Sec et Pars les Romilly. Les éoliennes seraient éloignées de plus de 1200 m des habitations. Des porteurs de projets peuvent maintenant se positionner sur cette zone d'accélération. Pour la commune, cela pourrait apporter une retombée fiscale de 69 000€ par an et une indemnité de 30 000 € par an durant 25 à 30 ans. En fonction des porteurs de projets, les particuliers pourraient obtenir des parts de la société installatrice afin de bénéficier également d'intérêt.

Triez et gagnez des Sioux ! Une autre manière de recycler !

Au printemps, la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine a ouvert une écoboutique nommée « Tribu » au 8 rue Gornet-Boivin à Romilly. L'objectif est de favoriser le recyclage et d'en tirer un avantage.

Comment ça marche ?

Vous rapportez vos canettes, bouteilles, pots de jardins, cartonnets, piles, ampoules, petits électroménagers...

Un agent se chargera de récupérer vos fournitures. Une carte sera créée à votre nom vous permettant de collecter des «Sioux». Avec ces «Sioux» vous pourrez bénéficier d'avantages chez les commerçants comme des réductions, une rose offerte, une place de cinéma, une entrée à la piscine...Vous pouvez aussi rapporter vos fournitures scolaires, cartables, stylos, cahiers, jusqu'à la fin de l'été.

Les horaires d'ouverture : Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h à 19h / Samedi : 9h à 17h

SCOLAIRE & PERISCOLAIRE

Une inauguration en fanfare

Le samedi 6 avril au matin, l'«Orchestre à l'École» a été inauguré sous l'auvent de La Boule Maiziéronne où les écoles de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine qui participent au dispositif se sont réunies.

Après quelques mois de musique pour certains et plusieurs années pour d'autres, environ 300 musiciens (élèves de primaire, collégiens, professeurs du conservatoire et musiciens des harmonies du secteur) se sont donné le « la » et se sont accordés pour jouer ensemble devant les élus locaux, le maire de Maizières et son conseil municipal, des représentants et responsables de l'association « un orchestre à l'école » et de l'Éducation Nationale, et des parents conquis.

Ce dispositif représente une richesse pour

notre territoire. Il est issu d'un partenariat entre l'association « un orchestre à l'école », les écoles primaires, le conservatoire intercommunal, le département, la communauté de communes, les mairies mais aussi les harmonies locales comme «La Renaissance» (Maizières-la-Grande-Paroisse), «L'Harmonie des Chemin de Fer» et «L'Harmonie municipale de Romilly».

Ainsi, chaque enfant durant sa scolarité du CE2 au CM2 pourra enrichir son parcours culturel par la pratique d'un instrument de musique. S'il le désire, il pourra ensuite postuler pour intégrer la classe CHAM (Classe à Horaire Aménagé Musique) au collège Paul Langevin de Romilly-sur-Seine et continuer avec les mêmes conditions.



Une citation de Platon résume bien cette matinée : « La musique donne une âme à nos cœurs et des ailes à nos pensées ».

Les projets des Galopins : des jeux olympiques à la campagne pour le tri



Dans le cadre du PEDT (Projet Éducatif Territorial) qui réunit les acteurs éducatifs concernant tous les enfants de 0 à 16 ans habitants la commune, le centre de loisirs « Les Galopins » initie ou collabore avec l'école et d'autres structures à plusieurs projets :

Tout d'abord, il a participé à la semaine olympique et paralympique du 2 au 5 avril, en organisant des activités lors de l'accueil après l'école et le mercredi.

Dans ce cadre, les enfants ont participé le mercredi 29 mai à une sortie à Troyes sur le thème « Les jeux olympiques en peinture et en dessin » organisée dans le cadre de l'exposition « Graines d'artistes » : les enfants ont rencontré 2 artistes et réalisé 2 œuvres : théâtre de papier et de modelage fer et papier.

Ensuite, la directrice du centre a contribué au projet et aux activités de temps de vie lors de la classe découverte de voile des CM1/CM2 de l'école au centre des Amberts de Géraudot la semaine du 25 au 29 mars, projet financé en partie par la commune. En dehors des activités sportives et scientifiques, les enfants ont pu apprendre différentes pratiques pour être plus autonomes et vivre ensemble.

Les Galopins ont également partagé avec l'école une action sur le compostage dans le jardin partagé de la commune.

A la demande de l'Étoile, association sportive partenaire du centre de loisirs, les enfants ont réfléchi sur le moyen d'informer sur le tri sélectif les personnes qui fréquentent les différentes salles de la commune ; afin de sensibiliser et d'inciter au tri, deux affiches ont été proposées sur les différentes possibilités de tri et les collectes possibles, apposées dans les salles de l'Étoile et celle des associations.



Les autres projets du centre de loisirs :

Avec Patrice Miot, de la section randonnée pédestre de l'Étoile de Maizières, les enfants ont participé à 4 demi-journées de randonnée (4 prévues et 3 seulement ont eu lieu à cause de la météo) avec pique-nique sur les chemins de Maizières ; ce projet permet aux enfants d'apprendre à lire une carte, de mieux connaître le patrimoine de la commune et d'inciter et donner le goût de la marche.

Avec le soutien de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) et de la commune, le centre s'est doté d'un matériel sportif, en partenariat avec l'école, qui permettra aux enfants de pouvoir pratiquer l'ultimate, le rugby, le handball, le tir à l'arc, le baseball, le bumball avec un matériel adapté et sécurisé.

Le centre a également participé cette année aux différents projets avec l'AMLS comme le Téléthon, la chasse à l'œuf...

A souligner aussi l'action avec les adolescents du village : une rencontre est organisée le vendredi soir avant chaque période de vacances scolaires pour les collégiens qui le souhaitent et qui peuvent ainsi se retrouver, encadrés par deux animateurs du centre. On peut noter une évolution, puisque cette année, des enfants qui n'étaient pas scolarisés à l'école communale ont participé, pour une moyenne de 16/17 ados et jusqu'à 21...on s'en réjouit.

De plus, une rencontre passerelle entre les enfants du CM2 et les collégiens sous forme d'une soirée a été organisée vendredi 21 juin, avec une vingtaine de participants.

Une autre rencontre passerelle entre les assistantes maternelles, les parents des enfants qui seront scolarisés en septembre et les intervenants du centre a eu lieu les 12 et 26 juin en matinée.

Quant aux futurs projets, ils sont déjà en réflexion : en collaboration avec l'école sur le compostage et la biodiversité, la randonnée... et vous pourrez les découvrir l'an prochain !

L'école de Maizières aux couleurs des Jeux Olympiques

Le mardi 28 mai, sous un beau soleil, tous les élèves de l'école et ceux de l'IME Le Verger Fleuri ont reçu la flamme académique, action organisée par l'académie de Reims.

Ce projet, élaboré par la directrice et les enseignants, fait suite à la participation de l'école et de l'IME à la semaine olympique et paralympique du 2 au 5 avril 2024.

Une cérémonie avait été organisée le 28 mai pour officialiser la venue de la flamme académique, témoignant des activités sportives communes à l'école et à l'IME qui se sont tenues dans l'école, au stade, dans la salle de sport de l'IME, au dojo du village, dans la salle polyvalente, en collaboration avec les associations sportives de la commune.

L'accueil de la flamme s'est fait dans la cour devant les 110 élèves de l'école et 20 enfants de l'IME habillés aux couleurs olympiques. Cette cérémonie s'est effectuée en présence de parents d'élèves, de membres du conseil municipal.

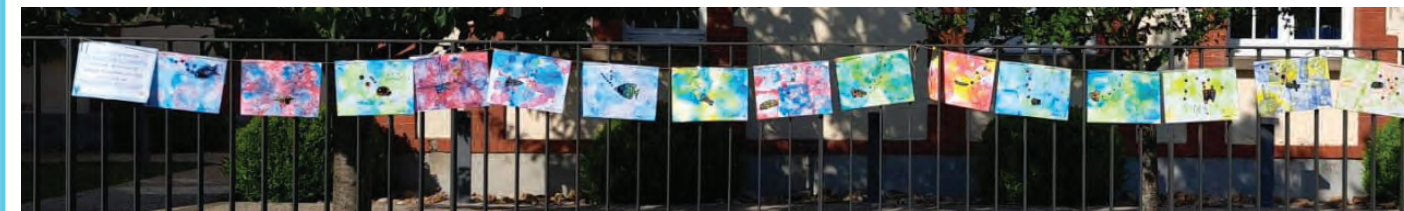


Fais des bulles

Les enfants de l'école ont dessiné sur le thème de « fais des bulles ». Tous les dessins ont été exposés dans la cour de l'école afin d'être montrés aux familles. Les dessins ont été récupérés, plastifiés puis étendus par les membres de l'AMLS au cœur du village afin que tout le monde puisse venir les découvrir. Cette exposition s'est faite de fin juin à

la mi-juillet 2024. Malgré une météo capricieuse, beaucoup de dessins ont résisté pour le plus grand bonheur des petits et des grands.

Un grand merci à tous les enfants pour leur participation active, ainsi qu'à toute l'équipe enseignante pour son engagement dans ce projet.



Chasse à l'œuf

Le 1^{er} avril 2024, c'était lundi de Pâques, et cela signifie que la chasse aux œufs était ouverte dans notre village, et non pas un poisson d'avril. Tous les enfants en âge d'être scolarisés en classe maternelle et élémentaire ont été invités par l'AMLS à retrouver les œufs de lapins, de dinosaures et de Pokémon cachés dans l'école et le jardin.

A leurs retours sous le boulodrome, ils ont pu les transformer en œufs en chocolat grâce à diverses énigmes. Les parents et nos petites têtes blondes ont partagé un apéritif offert par l'AMLS. La matinée s'est déroulée dans la bonne



humeur et la convivialité pour le plus grand plaisir des enfants.

L'AMLS remercie la Boule Maiziéronne pour avoir donné l'accès au boulodrome.

«Un homme, un instrument, un enchantement !»

«La contrebasse ! Un gros violon qui sort des sons graves, instrument d'accompagnement dans les orchestres». Qui n'a jamais assisté à un concert soliste de Renaud Garcia Fons pourrait penser ainsi.

Le 4 avril dernier, à la salle des fêtes de la commune, 150 personnes sont venues assister à son concert et ont gardé un souvenir impérissable d'un voyage

« Méditerranées ». Cette même année, il est le premier contrebassiste à obtenir le Giralddillo de Oro de l'interprétation musicale de la vénérable Biennale Flamenco de Séville.

Ce grand musicien a eu la gentillesse de poser sa contrebasse dans notre village après avoir accepté l'invitation de l'AMLS.

Cette soirée a été un voyage musical autour du monde, plein de sensibilité, de tendresse et de joie. Le public a été impressionné par la technique de ce musicien mais aussi par la richesse de son jeu : en plaçant une feuille de papier entre les cordes, il se rapproche d'un instrument traditionnel africain, puis part vers l'orient en utilisant un archet percussif.

Pendant plus d'une heure, Renaud Garcia Fons s'est ainsi fait trait d'union entre les peuples, les traditions, les styles musicaux pour démontrer, avec la simplicité qui le caractérise, que nous sommes tous citoyens du monde.

Après sa prestation, il a encore pris le temps de répondre aux questions des spectateurs et d'échanger avec eux, en toute humilité.

Un moment de grâce hors du temps avec une belle personne.

initiatique à travers les continents.

Renaud Garcia Fons est un contrebassiste reconnu et primé. Soliste international, il a obtenu en 2009 un Award de la Performance Solo. En 2010, le prix Echo Deutscher MuzikPreis Jazz du meilleur instrumentiste international (basse/guitare) lui est décerné pour son album «Linea Del Sur » et de nouveau, en 2012, pour

«La candidate», fiction ?

Le 13 avril, l'AMLS recevait la troupe de théâtre «Les Marcignols» pour une pièce de comédie de boulevard «La candidate» écrite par Jean Franco et Guillaume Mélanie. C'est la suite de «Panique au ministère», présentée il y a quelques années.

Sur fond de campagne électorale, une candidate incontrôlable du genre « madame Foldingue » est élue dans l'incompréhension générale, notamment dans son parti et sa famille. Il en résulte des situations cocasses qui ont beaucoup fait rire le public venu nombreux.

Costumes, décors, actrices et acteurs pétris de talent, tout était au rendez-vous pour que cette soirée soit un succès.



10 ans, ça se fête !

Le week-end du 25-26 mai, l'Omnisport des sourds de Troyes a fêté ses 10 ans en organisant un concours en doublette à Maizières la grande Paroisse avec des licenciés atteints de surdité venant des quatre coins de France. Les journées se sont déroulées autour de stands, d'attractions et d'un repas organisé par l'Omnisport des sourds de Troyes.

Au total, une centaine de personnes a participé à ces journées aidée par la commune pour la mise à disposition des salles et par la Boule maiziéronne pour le boulodrome.

Dans les années à venir, l'association envisage d'organiser un championnat de France des sourds et pourquoi pas à Maizières la grande Paroisse.

Festivités du 13 juillet



En raison d'une prévision météorologique défavorable le 13 juillet au matin, les membres de l'AMLS ont décidé de transférer à la salle des fêtes les festivités prévues au stade, hormis, bien entendu, le feu d'artifice. Une information a été publiée sur PanneauPocket, Facebook et affiches afin de prévenir la population. Malheureusement, tout le monde ne l'a pas reçue, ce qui est fort dommage. PanneauPocket est une application gratuite que chaque personne ayant un smartphone peut utiliser. Ce qui est le plus regrettable, c'est que finalement aucune pluie n'est venue perturber la soirée. La soirée a donc débuté vers 19h30 par un apéritif

offert à la population, ensuite la restauration et la buvette ont rempli les estomacs de chacun, des jeux et une animation musicale ont pu divertir le public.

A 22h30 la retraite aux flambeaux a parcouru les rues depuis la salle des fêtes jusqu'au stade, encadrée par la Banda et les sapeurs-pompiers volontaires de la commune.

A 23h15, un feu d'artifice a été tiré par nos artificiers formés et membres de l'AMLS, bien entendu sous la protection des sapeurs-pompiers. Malheureusement, un problème technique sur la platine de mise à feu n'a pas permis de lancer toutes les fusées, notamment le bouquet final. « Quand ça veut pas, ça veut pas ! ».

Retour à la salle des fêtes où les enfants ont pu présenter leurs lampions de fabrication maison sur le thème des jeux olympiques et les plus beaux lampions ont été récompensés.

La soirée s'est poursuivie au rythme du DJ, qui a su faire danser les personnes présentes à cette belle fête et ce jusqu'à ce que le sommeil les appelle.

La fête a été poursuivie par La Boule Maiziéronne qui a organisé un concours de pétanque le 14 juillet après-midi et a offert l'inscription à chaque maiziéron.

Une jeune instit' et un magnifique appartement à vendre pour la troupe théâtrale de l'Étoile

Le week-end du 1^{er} et 2 juin, la troupe théâtrale de l'Étoile de Maizières, Stell'Art et le groupe de jeunes, les Stell'Artinis ont présenté leurs pièces à la salle polyvalente devant des spectateurs conquis par les petits et grands.

En première partie les Stell'Artinis ont brillamment interprété la pièce « l'institutrice » de Monique Delcoustal. Une Institutrice remplaçante donne un cours élémentaire multi-niveaux en comité réduit. Les élèves sont aussi inventifs qu'espiègles pour répondre avec humour à cette instit' d'un jour. Les applaudissements ont été très nourris pour féliciter les enfants de leur splendide prestation.

Les spectateurs ont pu ensuite apprécier la pièce « à visiter d'urgence » de Jacky Goupil proposée par les adultes de Stell'Art. Un

magnifique appartement est en vente et des agents immobiliers se donnent corps et âmes pour que ce bien, qui ne se révèle pas si magnifique que cela, soit rapidement vendu. En effet, l'appartement est squatté, ce qui rend la tâche bien compliquée au demeurant. Le public a pu apprécier de nombreux personnages comme des squatteurs loufoques et perspicaces, une femme de ménage haute en couleurs, des agents immobiliers complètement perdus avec leurs clients respectifs tous plus hilarants les uns que les autres... Pendant près de 2 heures, au rythme des éclats de rire, des applaudissements et des entrées et sorties des personnages, plusieurs questions viennent à se poser : Qui vend ? Qui achète ? Comment vendre ?

Afin de permettre à chacun de découvrir cette pièce aux rebondissements inattendus, la troupe de l'Étoile fera une nouvelle représentation à la salle polyvalente en octobre au profit d'octobre rose.



ÉTAT-CIVIL DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2023 AU 30 JUIN 2024

Ils nous ont quittés :

Le 4 décembre 2023
Véronique BORDIER

Le 9 décembre 2023
Dominique SPOTE

Le 20 décembre 2023
Annie DEUEZ

Le 30 décembre 2023
Françoise SAGET

Le 12 janvier 2024
Odette COUVREPUE

Le 15 janvier 2024
Johelle LEFÈVRE

Le 14 février 2024
Raymond FRICOUT

Le 19 juin 2024
Claudie PARIS

Ils nous ont rejoints :

Le 23 février 2024
Éléna LECUYER

Ils se sont unis :

Le 15 juin 2024
Floriane BLANC & Nathan SABATER

MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Nuisances sonores - animaux

Le civisme est le premier des gestes de bon sens entre citoyens pour garantir le bien-être de chacun. Les activités de jardinage et de bricolage génèrent parfois des nuisances sonores. Respectez les horaires des travaux fixés dans l'arrêté préfectoral n° 08-2432, vos voisins vous en seront reconnaissants.

Par conséquent, pour les particuliers, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30
- Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Le dimanche : interdits.

Nous vous rappelons que toutes les nuisances sonores : musique trop forte, moteurs bruyants de véhicules (voiture, cyclomoteur),... sont également interdites.

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive, sans pour autant porter atteinte à la santé des animaux.

Le non-respect de ces réglementations entraîne une contravention de 3^{ème} classe.

Affichage sauvage

On voit de plus en plus d'affiches de toutes sortes accrochées aux poteaux de signalisation ou autre support.

D'une part, il est strictement interdit de fixer quoi que ce soit sur un poteau de signalisation. D'autre part, toutes ces affiches représentent une pollution visuelle inacceptable.

Dorénavant, tout affichage devra recevoir l'accord de la mairie. Dès le lendemain de l'évènement, les affiches devront être retirées.

INFOS PRATIQUES

Préparation plan canicule - RAPPEL

Afin de protéger les habitants, un plan est mis en œuvre pour identifier les personnes dont la fragilité se trouve aggravée en cas de canicule ou tout autre évènement portant atteinte à la santé. Dès lors qu'un risque est avéré, les personnes fragiles seront appelées ou visitées quotidiennement par la Mairie afin de s'assurer que tout va bien et, dans le cas contraire, de prendre les mesures qui s'imposent.

Les personnes âgées ou handicapées qui le souhaitent sont invitées à s'inscrire en téléphonant à la Mairie au 03 25 24 83 07.

Si vous êtes concerné(e) et que vous n'êtes pas encore inscrit(e), ne tardez pas à le faire, il en va de votre sécurité !



Le facteur est perdu !

Afin que le facteur ou tout autre personne distribuant un document nominatif ne soit pas perdu, il est demandé que sur chaque logement, le numéro du bâtiment et le nom de l'occupant soient indiqués, de préférence sur ou à proximité de la boîte aux lettres.